

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES ALLOIS

Registre des délibérations du Comité Syndical

05 – Délibération en date du 16/12/2020 portant sur le prix de vente de l'eau aux collectivités extérieures pour l'année 2021 :

Le Comité Syndical du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des Allois s'est réuni à la mairie de La Geneytouse le 16 décembre 2020, à 18H00 suivant convocation en date du 09 décembre 2020, sous la présidence de Monsieur Olivier LABREGERE.

Présents : MM LABREGERE Olivier, DESROCHE Roger, GRENIER Christian, LEMARCHAND Frédéric, MAYAUD Thierry, PAROT Serge, PAUZAT Yves, REYGNAUD Claude, THEYS Antony.

Absents excusés : MM. ROUX Jacques, SERRU Romain, THALAMY Bernard,

M. Frédéric LEMARCHAND a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
12	9	9	9	9	0

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de fixer, pour les collectivités extérieures, le tarif de l'eau 2021, part du délégataire et part syndicale comprises, comme suit :

Partie proportionnelle à la consommation

- 1,27 € HT (0,4130 € + 0,8570 €) par mètre cube d'eau consommée.

Partie fixe annuelle par compteur

- 54,00 € HT (0,00 + 54,00 €) par branchement pour un compteur de 15 à 40 mm,
- 157,00 € HT (0,00 + 157,00 €) par branchement pour un compteur de 50 à 60 mm.

PRECISE

- Qu'il ne sera pas perçu d'avance sur consommation (sans changement),
- Que la facturation sera annuelle (sans changement).

A La Geneytouse, le 17 décembre 2020

Le Président

LABREGERE Olivier



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 18 décembre 2020.